

## ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

---

La commune d'Erquinghem le Sec, organise un concours de dessin, libre et gratuit qui se **déroulera du 15 juillet au 15 décembre 2018**. La date limite de dépôt des dessins (valant clôture du concours) est fixée au **samedi 15 décembre 2018 à 11h30 en mairie**.

## ARTICLE 2- THÈME

---

Le thème choisi pour les dessins sera « **Dessine ton Erquinghem-le-Sec !** ».

## ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

---

Ce concours **est gratuit et ouvert à tous les dessinateurs amateurs âgés de 4 à 18 ans, résidant à Erquinghem-le-Sec. Les membres du jury n'ont pas le droit de participer.**

*Les participants concourront dans la catégorie de leur âge*

---

L'âge pris en compte est l'âge révolu au jour de la clôture du concours soit au 15 décembre 2018.

- Moins de 6 ans
- Entre 6 et 11 ans
- Entre 11 ans et 15 ans
- Entre 15 ans et 18 ans

Les participants étant mineurs, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

### *Format et contenu du dessin*

---

- Chaque participant pourra déposer **un seul dessin**.
- Le dessin devra être fait sur une **feuille A4 d'au moins 160 gr type Canson**.
- Toutes les techniques manuelles peuvent être utilisées (peinture, fusain, crayons de couleurs, feutres...) **en couleurs ou en noir et blanc**. Les dessins avec collage ou assistance informatique ne seront pas pris en compte.
- **Aucune inscription personnelle** permettant d'identifier le dessinateur ne doit apparaître sur le dessin.

## *Remise des dessins pour participation au concours*

---

Au dos du dessin, vous noterez quelques informations :

Identité du participant : Nom / Prénom / Date de naissance

Coordonnées : Adresse postale / Téléphone / Email

Le dessin devra être remis en mairie d'Erquinghem le Sec **sous enveloppe sur laquelle sera notée la catégorie d'âge** dans laquelle le dessinateur devra concourir. Aucune autre inscription personnelle permettant d'identifier le dessinateur ne doit apparaître sur l'enveloppe.

### **ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SELECTION**

---

Les dessins seront évalués par le jury sur leur valeur technique, artistique et créative, sur l'originalité et surtout sur le respect du thème choisi. La désignation des gagnants se fera à la majorité des votes.

### **ARTICLE 5 : PRIX**

---

Les 1er prix de chaque catégorie recevront chacun une carte cadeau au Furet du Nord d'une valeur de 40 €.

Les 2ème prix de chaque catégorie recevront une carte cadeau au Furet du Nord d'une valeur de 20 €.

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent.

### **ARTICLE 6 : UTILISATION DES DESSINS**

---

Les dessins feront l'objet d'une exposition dans le courant de l'année 2019 et pourront aussi être affichés lors de la soirée des vœux du maire le vendredi 18 janvier 2019 à 19h. L'organisateur est libre d'utiliser les dessins des participants comme il le jugera utile pour son action. Aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

### **ARTICLE 7 : COMPOSITION DU JURY**

---

Il sera constitué de membres du Conseil municipal ainsi que de dessinateurs amateurs.

### **ARTICLE 8 : ANNONCE DES RESULTATS et REMISE DES PRIX**

---

Les gagnants seront informés par courrier et les résultats pourront être dévoilés sur le site internet de la commune ainsi que lors de la soirée des vœux du Maire. Les gagnants retireront leur prix le jour de la cérémonie des vœux du Maire, le vendredi 18 janvier 2019 à 19h.

### **ARTICLE 9 : RESPONSABILITES**

---

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure la Commune d'Erquinghem-le-Sec se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

### **ARTICLE 10 : OBLIGATIONS**

---

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Le règlement peut être consulté en mairie ou directement en ligne sur le site internet du village [www.erquinghemlesec.fr](http://www.erquinghemlesec.fr)

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours sachant que chaque participant déclare être l'auteur du dessin soumis.